



SZ/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MOLIÈRE (V.C.)
RUE DENIS PAPIN (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDÉRANT qu'un nettoyage de façade va être entrepris rues Molière et Denis Papin par la société SN2E – rue Antoine Héroët – 77460 Souppes-sur-Loing, agissant pour le compte de l'ESME SUDRIA – 51 boulevard de Brandebourg – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDÉRANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **24 juin 2024 à 9 heures** jusqu'au **26 juin 2024 à 18 heures :**

- Rue Molière sur le tronçon compris entre la rue Denis Papin et le Boulevard de Brandebourg :
 - **Interdiction de stationner côté pair,**
 - **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- Rue Denis Papin sur le tronçon compris entre la rue Molière et le N°14 :
 - **Interdiction de stationner côté pair,**
 - **Maintien du cheminement piéton sur trottoir, géré par hommes trafic.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du nettoyage.



Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SN2E – rue Antoine Héroët – 77460 Souppes-sur-Loing.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 19 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon